

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 3 octobre 2006

Résolution: CA06 170333

---

ARTICLE 89, 1<sup>o</sup> CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
STE-JUSTINE

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marvin Rotrand

De demander au conseil municipal de la Ville de Montréal :

D'adopter, en vertu de l'article 89, 1<sup>o</sup> de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement intitulé "Règlement concernant la démolition du bâtiment situé au 3201, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la construction, l'agrandissement, la transformation et l'occupation du bâtiment du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur un emplacement situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et un autre emplacement situé à l'angle nord-ouest de l'intersection des avenues McShane et Ellendale";

De soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1063886001

---

Michael APPLEBAUM  
Maire de l'arrondissement

---

Elaine DOYLE  
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 octobre 2006